

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

du mardi 22 novembre 2022

*L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux du mois de novembre, le Conseil Municipal de la commune de SAINT DENIS LA CHEVASSE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de Madame Mireille HERMOUET Maire.
Convoqué le 15 novembre 2022.*

Présents : HERMOUET Mireille – PELTIER Sylvie – FRAPPIER Catherine – TURPAULT Marie-Thérèse – ROUSSEAU Françoise — BERTHELOT Aline (arrivée à 19h45, a pris part au vote à partir de la délibération n°078-2022) — RETAILLEAU Sabine – RENAUD Franky — JAULIN Denis — DURAND Christophe – BOUDEAU Richard – VERDEAU Fredy conseillers municipaux formant la totalité des membres en exercice.

- **Absents :** PROUST Didier (ayant donné procuration) - BAUDILLON Ludovic (ayant donné procuration) - ROUSSEAU Mathieu (ayant donné procuration) - CAUNEAU Bernard (ayant donné procuration) - CHIRON Corinne (ayant donné procuration) - PERSICO Maryline

Secrétaire de séance : Françoise ROUSSEAU

1. Accueil de Loisirs l'Ilot Mômes : Approbation du PEDT

Délibération DE-2022-077 en Préfecture le 29/11/2022 -n°085-218502086-20221122-DE_2022_071_DE

Madame le Maire explique que le projet éducatif de territoire (PEDT) est un document contractuel - entre l'État et les collectivités - qui organise les temps scolaires et périscolaires.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2122-21, - Vu le code de l'Éducation, notamment les articles L. 551-1 et D. 521-12, - Vu la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, - Vu le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires ; - Vu le décret n° 2013-707 du 2 août 2013 relatif au projet éducatif territorial et portant expérimentation relative à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre, Vu le projet éducatif territorial 2022-2025 annexé à la présente délibération.

Dans le cadre de la politique enfance de la commune et depuis l'arrivée de la nouvelle équipe municipale en 2020, de nouveaux objectifs émergent comme :

- Permettre aux enfants de mieux vivre ensemble.
- Impliquer les enfants dans la vie de la cité.
- Confronter les objectifs des acteurs éducatifs aux attentes des familles.
- Permettre aux acteurs éducatifs de la commune de connaître les priorités municipales afin qu'ils puissent rédiger leurs propres projets.

La volonté communale est d'intégrer la labellisation « Plan Mercredi » au sein de son PEDT. En effet, les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) n'existent plus depuis 2019. La commune avait délégué ses missions à l'association Familles Rurales gestionnaire (jusqu'en août 2019) de l'accueil de loisirs et l'accueil périscolaire. Depuis, la commune a repris la gestion des services « enfance » dans sa globalité depuis septembre 2019, du fait d'un essoufflement associatif de la part de Familles Rurales. Aujourd'hui, la commune souhaite harmoniser les

temps éducatifs des enfants et enrichir les partenariats pour garantir une continuité éducative à destination des enfants tout au long de la semaine.

Aujourd'hui la commune s'inscrit totalement dans les objectifs du plan mercredi tels que la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) les décrit :

- Renforcer la qualité des offres périscolaires.
- Promouvoir le caractère éducatif des activités des mercredis.
- Favoriser l'accès à la culture et au sport.
- Réduire les fractures sociales et territoriales en mobilisant l'ensemble des ressources et des équipements locaux.

Chaque année, le PEDT sera évalué par le comité de pilotage. Ces évaluations feront l'objet de révisions des objectifs avec les acteurs du PEDT. Il convient donc de valider le projet éducatif territorial « PEDT » pour les années scolaires 2023-2026, auquel sera ajouté le plan Mercredi.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVER le projet éducatif territorial « PEDT » 2022-2025 de la Commune

- AUTORISER Madame le Maire à signer ce « PEDT » et à prendre toute disposition nécessaire et inhérente à l'exécution de la présente délibération

2. Complexe Sportif

Madame le Maire présente le planning que Vendée Expansion a travaillé.

Construction d'un Complexe Sportif - Seuil concours de MOE		
Phases		Dates Prévisionnelles
Délib. MOA	Validation du Programme en Conseil Municipal	Décembre 2022
	Jury 1 = Choix des candidats	Mars 2023
Délib. MOA	Arrêté validant le choix des 3 MOE	Avril 2023
	Lancement phase projet	Mai 2023
	Remise des projets ESQ (> 40 jrs après G/R des 3 MOEs)	Fin Août 2023
	Récupération projets anonymisés (SPL) (huissiers 3 jrs)	Début Septembre 2023
	Commission technique (SPL) (15 jrs après remise ESQ - hors congés)	Mi-Septembre 2023
	Jury 2 = Classement des offres > Choix du MOE Lauréat	Fin Septembre 2023
Délib. MOA	Choix du Lauréat en Conseil	Octobre 2023
Délib. MOA	Attribution du marché négocié - Délibération	Novembre 2023
	Notification du marché négocié MOE	Novembre 2023
	Démarrage des Études du MOE retenu	Décembre 2023
Délib. MOA	Validation du budget APD	Juin 2024
	AO TRAVAUX	Novembre 2024
Délib. MOA	Notification aux entreprises	Décembre 2024
	Démarrage des travaux	Janvier 2025
	RECEPTION	1er semestre 2026

La commission élargie chargée du projet finalise les derniers éléments du programme. Il sera validé pour le conseil municipal du 13 décembre.

3. Attribution du marché d'assurances

Délibération DE-2022-078 en Préfecture le 29/11/2022 -n°085-218502086-20221122-DE_2022_077_DE

Madame le Maire explique qu'un marché a été lancé le lundi 05 juillet 2022, sous la procédure de l'appel d'offres ouvert, pour la souscription de contrats d'assurances.

L'Avis d'Appel Public à concurrence a été envoyé à publication par voie électronique le lundi 05 juillet 2022 au BOAMP 2022/5130-369998 et JOUE. L'ensemble des documents de la consultation a également été envoyé par voie électronique le lundi 05 juillet 2022. La date limite de remise des offres était arrêtée au vendredi 13 septembre 2022, à 12h00.

Les membres du groupement de commande ont convenu que la communauté de communes Vie et Boulogne était le coordonnateur du groupement au sens de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

	Assureur actuel	Franchise générale actuelle	Cotisation annuelle 2022 TTC	Coût moyen annuel des sinistres
Lot 1 Dommages aux biens	MAIF	1.000,00 €	5 787,86 €	11 266,00 €
Lot 2 Flotte automobile - auto missions	GROUPAMA	Véh<3,5t : 250 € Véh>3,5t : 1 000 € BDG : Néant	4 416,88 €	2 079,61 €
Lot 3 Responsabilité civile	SMACL	Néant	1 179,78 €	632,40 €
Lot 4 Responsabilité civile atteintes à l'environnement	Nouveau contrat			
Lot 5 Protection juridique et fonctionnelle	GROUPAMA	Néant	703,57 €	Sans objet

Ce marché se compose de **5 lots** :

- Lot n°1 : Dommages aux biens
- Lot n°2 : Flotte automobile et auto-missions
- Lot n°3 : Responsabilité générale
- Lot n°4 : Responsabilité civile atteintes à l'environnement
- Lot n°5 : Protection juridique

Il est souscrit pour une durée de **6 ans. Les contrats d'assurance prendront effet au 1^{er} janvier 2023.**

Après analyse des offres, la Commission d'appel d'offres, réunie le lundi 7 novembre 2022 à 18h a décidé de retenir :

- Lot n° 1 (assurance dommage aux biens) :

SMACL pour 11 430,45 € T.T.C - Franchise : 750 €

- Lot n° 2 (assurance flotte automobile et auto-missions) :

GLISE-PILLIOT pour 5 236,88 € T.T.C - Franchise : 300 € pour les véhicules < 3,5t, 1000 € pour les véhicules > 3,5t, néant en bris de glace et néant en auto-mission

- Lot n° 3 (assurance responsabilité générale) :

SMACL pour 1 315,56 € T.T.C - Franchise : 750 €

- Lot n° 4 (assurance responsabilité civile atteintes à l'environnement) :

SMACL pour 896,84 € T.T.C. - Franchise : 5000 €

- Lot n° 5 (assurance protection juridique) :

SMACL pour 548,95 € T.T.C - Franchise : 750 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Madame le Maire à signer les actes d'engagement et toutes les pièces du marché avec les sociétés d'assurance.

4. Budget Communal : décision modificative budgétaire n°1 liée au reversement de la Taxe d'Aménagement

Délibération DE-2022-079 en Préfecture le 22/11/2022 -n°085-218502086-20221122-DE_2022_079_DE

Madame le Maire rappelle que le 18 octobre dernier, le Conseil a validé le reversement de la taxe d'aménagement à la CCVB conformément au tableau ci-dessous. Aucune somme n'était prévue sur ce compte d'où la demande d'une décision modificative budgétaire n°1.

COMMUNES	MONTANTS ANNUELS
AIZENAY	33 496 €
APREMONT	1 003 €
BEAUFOU	786 €
BELLEVIGNY	18 129 €
LA CHAPELLE PALLUAU	828 €
FALLERON	2 048 €
LA GENETOUZE	637 €
GRANDLANDES	- €
LES LUCS SUR BOULOGNE	2 358 €
MACHE	4 138 €
PALLUAU	1 083 €
LE POIRE SUR VIE	32 400 €
ST DENIS LA CHEVASSE	4 142 €
ST ETIENNE DU BOIS	935 €
ST PAUL MONT PENIT	- €

Chapitre	Article	Nature	Montant
10 - Dépense d'Investissement	10226	Taxe d'aménagement	+4 142 €
23 - Dépense d'Investissement	2313	Travaux	- 4 142 €

5. Tarifs des salles communales au 1er janvier 2023

Délibération DE-2022-080 en Préfecture le 22/11/2022 -n°085-218502086-20221122-DE_2022_080_DE

Madame le Maire propose les tarifs suivants pour 2023 :

	Associations dionysiennes* (gratuité 2/an sauf nettoyage)	Tarifs dionysiens/jour			Tarifs Hors-Commune		
		Repas, fêtes privées, loto, bal, concours de cartes...		Vins d'honneur, réunions, AG	Repas, fêtes privées, loto, bal, concours de cartes...		Vins d'honneur, réunions, AG
		WE et fériés	Semaine	gratuit pour associations	WE et fériés	Semaine	
Salle		350 €	138 €	138 €	456 €	212 €	212 €
Cuisine		127 €	127 €	127 €	170 €	170 €	170 €
Sonorisation	compris	compris	compris	compris	30 €	30 €	30 €
Nettoyage	80 €	compris	compris	compris	compris	compris	compris
Nettoyage supplémentaire forfait horaire	40 €	45 €	45 €	45 €	45 €	45 €	45 €
Forfait VSD (mariage, fête, salon)		689 €			870 €		

* gratuité sur l'ensemble des salles de la commune

Caution 150 € : location de sono

Caution 300 € : location salle

- Décide de fixer la caution à 150 € pour la location de la sono et à 300 € pour la location de la salle.
- Décide que le prix payé sera celui en vigueur la jour de l'évènement et non plus celui à la signature du contrat.

	Tarifs 2023
Salle Rabelais	
Location Hiver 15/10 au 15/04	130,00 €
Location été 16/04 au 14/10	108,00 €
Verre de convivialité pour sépulture	Gratuit pour toutes les familles
Ménage supplémentaire forfait horaire	45,00 €
Associations communales uniquement (réunions, AG...)	Gratuit pour toutes les familles
Caution de la salle remise des clés	300,00 €

- Décide de fixer la caution à 300 € pour la location de la salle (remise des clés).
- Décide que le prix payé sera celui en vigueur la jour de l'évènement et non plus celui à la signature du contrat.

	Proposition Tarifs 2023
Exhumation	20,00 €
Dispersion des cendres	85,00 €
Acquisition d'un modèle cinéraire au sol pour 15 ans sans plaque de marbre	275,00 €
Acquisition d'un modèle cinéraire au sol pour 15 ans avec plaque de marbre	500,00 €
Acquisition d'un modèle cinéraire au sol pour 30 ans sans plaque de marbre	400,00 €
Acquisition d'un modèle cinéraire au sol pour 30 ans avec plaque de marbre	640,00 €
Concession cimetière pour 15 ans	125,00 €
Concession cimetière pour 30 ans	170,00 €
Travaux pour le compte particulier Coût Horaire	35,00 €
Insalubrité publique (frais de dépôts sauvages des ordures, hors intervention des services municipaux)	70,00 €
Insalubrité publique (tarif horaire camion y compris agent et carburant)	45,00 €

Logements Impasse Tiraqueau	Loyer 2022
Logement T1	259,09 €
Logement T2	333,03 €
Logement T3	431,02 €
Garage	25,36 €

Logements Impasse Tiraqueau	Loyer 2023
Logement T1	268,16 €
Logement T2	344,69 €
Logement T3	446,10 €
Garage	26,25 €

SALLE RABELAIS	Tarifs 01/01/2022
Location d'hiver du 15/10/ au 15/04	120,00 €
Location d'été au 16/04 au 14/10	100,00 €
Location Famille pour sépulture	Gratuit pour toutes les familles
Caution nettoyage :	35,00 €
Caution remise des clés :	50,00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil adopte les tarifications ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2023.

6. Achat d'un véhicule au Service Technique pour 2023

Délibération DE-2022-081 en Préfecture le 22/11/2022 -n°085-218502086-20221122-DE_2022_081_DE

Madame Le Maire expose,

Vu le projet de convention de location longue durée d'un véhicule publicitaire diesel avec la société **TRAFIC COMMUNICATION**.

Il est projeté de louer un véhicule publicitaire de marque **Renault Kangoo maxi utilitaire diesel**.

Selon les modalités de la convention, la commune loue le véhicule à titre gratuit en contrepartie de quoi la commune de Saint-Denis-La-Chevassse assure le financement en apposant des annonces publicitaires sur le véhicule.

La convention est établie pour une durée de 3 ans à compter de la mise à disposition. A l'expiration de ce délai, la commune de Saint-Denis-La-Chevassse sera tenue de restituer le véhicule à la société **TRAFIC COMMUNICATION**.

La commune s'engage de faire circuler le véhicule de manière régulière et lorsque le véhicule n'est pas utilisé, de le stationner à un endroit à forte densité de passage, permettant de visualiser les emplacements publicitaires.

Concernant la rémunération de la société **LOCA JEN**, c'est la **SARL TRAFIC COMMUNICATION** qui rétrocèdera la quote-part des recettes publicitaires lui revenant qui s'élève à 18 936 euros TTC.

Conformément au projet de convention présenté, il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention de location d'un véhicule publicitaire diesel avec la société **TRAFIC COMMUNICATION**.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet de convention de location d'un véhicule publicitaire diesel avec la société **TRAFIC COMMUNICATION**.
- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire et notamment la convention précitée.

7. Création d'un emploi temporaire au Service Technique pour une durée de 7 mois

Délibération DE-2022-082 en Préfecture le 22/11/2022 -n°085-218502086-20221122-DE_2022_082_DE

Madame le Maire explique que le recrutement d'un agent technique en remplacement de M. André BRETAUD n'étant pas abouti ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour le Service Technique ;

Sur le rapport de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **de créer 1 emploi temporaire :**
 - *motif du recours : article 3,1° accroissement temporaire d'activité de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,
 - *durée du contrat : 7 mois (du 1er décembre 2022 au 30 juin 2023)
 - *temps de travail : 35 heures
 - *nature des fonctions : agent polyvalent des services techniques
 - *niveau de recrutement : Adjoint Technique Territorial catégorie C
 - *conditions particulières de recrutement : connaissances sur les espaces verts souhaitées
- *niveau de rémunération : indice brut : 356 indice majoré : 332 (et éventuellement du régime indemnitaire)
- **d'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer le contrat de recrutement correspondant.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi ci-dessus créé sera inscrit au budget 2023, chapitre 012.

8. Rapport annuel d'activité 2021 (SPANC)

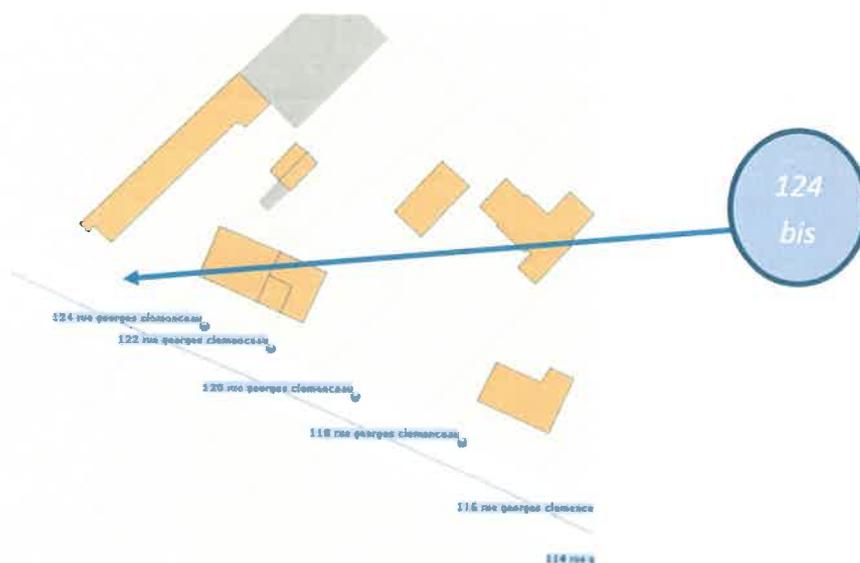
Délibération DE-2022-083 en Préfecture le 22/11/2022 -n°085-218502086-20221122-DE_2022_083_DE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre d'une nouvelle construction ou nouvel aménagement, il est nécessaire d'ajouter le numéro de voirie :

- ✓ pour l'impasse Raoul Ponchon : ajout du numéro 4



- ✓ pour la rue Georges Clemenceau : ajout du numéro 124 bis



Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide d'attribuer les numéros de voirie suivant les plans ci-dessus.

9. Rapport annuel d'activité 2021 de la Communauté de Communes Vie et Boulogne

Délibération DE-2022-084 en Préfecture le 22/11/2022 -n°085-218502086-20221122-DE_2022_084_DE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le rapport de la Communauté de Communes 'Vie et Boulogne' pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le rapport exposé ci-dessus.

10. Rapport annuel d'activité 2021 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets et assimilés

Délibération DE-2022-085 en Préfecture le 22/11/2022 -n°085-218502086-20221122-DE_2022_085_DE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le rapport annuel d'activité sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets et assimilés de la Communauté de Communes 'Vie et Boulogne' pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le rapport exposé ci-dessus.

11. Rapport annuel d'activité 2021 sur le prix et la qualité du Service public d'assainissement non collectif (SPANC)

Délibération DE-2022-086 en Préfecture le 22/11/2022 -n°085-218502086-20221122-DE_2022_086_DE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le rapport annuel d'activité sur le prix et la qualité du Service public d'assainissement non collectif (SPANC) de la Communauté de Communes 'Vie et Boulogne' pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le rapport exposé ci-dessus

12. Questions diverses

Micro-crèche :

Le projet d'une micro-crèche qui s'inscrit en complément des assistantes maternelles est en cours de concrétisation pour permettre l'accueil collectif de 12 jeunes enfants maximum.

Ce projet est porté par l'ADMR en terme d'investissement et de fonctionnement. La commune s'engage à mettre à disposition le terrain nécessaire et le secteur retenu se situe à proximité de l'école Charles Perrault. 2 parcelles sont en cours d'évaluation au niveau des Domaines.

Cabinet médical :

Du fait de l'annonce du départ du Docteur TENAILLEAU, un groupe de travail s'est constitué à l'initiative de Madame le Maire et composé du Docteur DEVINEAU, des infirmières, de la pharmacienne et de plusieurs médecins généralistes du territoire. Ce groupe est coordonné par la CPTS Terres de Montaigu (Communauté professionnelle territoriale de Santé).

Une offre de vacances de poste est actuellement diffusée dans le réseau professionnel des médecins ; le cabinet infirmier a réalisé une vidéo pour confirmer la mobilisation de tous les professionnels de santé de la commune. En réponse aux besoins exprimés par le Docteur DEVINEAU, un réaménagement du cabinet serait souhaité pour rendre des espaces plus fonctionnels (salle d'attente, secrétariat, espace détente...). Le projet est confié à un maître d'œuvre pour nous faire une proposition.

Label « VENDEE DOUBLE CŒUR » :

Madame le Maire informe que le Conseil Départemental de Vendée a décerné le label « Vendée Double Cœur » à notre commune. Ce label, pour la strate des communes entre 1500 et 5000 habitants, résulte du dossier de candidature que nous avons déposé et qui a été retenu par un jury. Il met en valeur le soutien des communes envers leurs bénévoles. Le label est assorti d'une dotation de 2000 euros.

Cette somme sera utilisée dans le cadre de la formation des bénévoles ou de l'acquisition de matériels de réunions.

► Prochaine séance de conseil municipal : **mardi 13 décembre 2022 à 19h30**

La séance du conseil municipal est levée à 22h30